

Extension de garantie

Les conditions suivantes doivent être remplies pour le recours à l'extension de garantie:

- L'enregistrement s'effectue sur le site www.leica-geosystems.com/registration.
- L'enregistrement est réalisé dans un délai de 8 semaines à compter de la date d'achat.
- L'extension de garantie ne couvre pas les accessoires compris dans la fourniture.
- Pour faire valoir l'extension de garantie, il faut être en mesure de présenter le justificatif d'achat, avec la date correspondante, et le justificatif d'enregistrement (impression de la page de confirmation Internet ou de la confirmation d'enregistrement envoyée par e-mail).

La "garantie fabricant internationale" pour produits Leica Geosystems s'applique à toute la période de garantie. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le mode d'emploi de votre produit ou sur Internet, à l'adresse under www.leica-geosystems.com/internationalwarranty.

Vos données seront exclusivement utilisées pour l'enregistrement de votre instrument. Elles ne seront pas transmises à des tiers.